FOYER RURAL

INFO

août 2017

Le magazine de la Confédération Nationale des Foyers Ruraux

ÉDITO

par Pascal Bailleau, Président

MADAME, MONSIEUR, CHERS AMIS.

C'est toujours un honneur de m'adresser à vous dans cette période de rentrée associative.

Vous êtes les ambassadeurs des Foyers Ruraux et des associations affiliées. Vous êtes celles et ceux qui font vivre la ruralité.

Vous portez l'éducation populaire auprès de nos concitoyens des territoires ruraux et péri-urbains.

Avec les records d'abstention et vote blanc lors des élections présidentielles et législatives, nos concitoyens ont montré le besoin de démocratie, de participation et de co-construction.

Cette alerte est d'autant plus critique qu'elle survient dans un contexte d'attentats sur le sol français et dans le monde.

Dans ce contexte, la Confédération a lancé la démarche LIBÈRE TA PAROLE dont les objectifs sont la lutte contre l'isolement, l'intolérance et la violence par la rencontre, l'échange et le débat avec nos différences. C'est un moyen pour nous de mettre en avant les valeurs que nous défendons toutes et tous au quotidien : la solidarité, la tolérance et la laïcité.

La Confédération soutient les projets de vos associations, accompagnés par vos fédérations départementales.

Valoriser, innover, former, réfléchir et animer sont les axes de cette démarche citoyenne entamée en 2016 pour se terminer en 2019. Elle s'adresse à l'ensemble de notre réseau. En 2018, la caravane « Libère ta Parole » sillonnera vos territoires ; elle sera l'occasion de contribuer à enrichir le rassemblement national de 2019 durant lequel nous débattrons de nos orientations.

Je vous invite à être parties prenantes de cet élan mobilisateur, convivial et festif pour améliorer le VIVRE ENSEMBLE.

Par avance, je vous remercie pour votre engagement et votre fidélité.

Ensemble, soyons tisseurs de lien rural, tisseurs de lien social

Merci à vous, vos bénévoles et vos participants

Pour que vive l'éducation populaire

SOMMAIRE



Page 2 et 3
Journées institutionnelles
de la CNFR à
La Londe-les-Maures



Page 4 Libère ta Parole



Page 6
Ose ton Projet



Page 7
Tourisme et échanges
internationaux solidaires



Page 8
Association sportive et certificat médical



JOURNÉES INSTITUTIONNELLES DE LA CNFR À LA LONDE-LES-MAURES

Les 7, 8 et 9 avril 2017, la CNFR a organisé ses rencontres institutionnelles annuelles à La Londeles-Maures dans le Var. Sous un soleil printanier et méditerranéen, environ 90 personnes issues des fédérations départementales et régionales ont participé aux différents temps organisés par la CNFR, avec le soutien important et sans faille des bénévoles et salariés de la Fédération Départementale des Foyers Ruraux du Var/Alpes-Maritimes (83/06).



SAMEDI 8 AVRIL

LES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Cette journée était le temps fort de ces rencontres puisque se tenait l'Assemblée Générale Ordinaire de la CNFR. Différents temps se sont ajoutés : une AGE (pour valider l'adresse du siège à Montreuil) ; l'AG de la FSFR (Fédération Sportive des Foyers Ruraux) ; le lancement de l'outil « Osons un projet culturel ! » (voir en Page 6) ; et la présentation de l'ouvrage « Foyers Ruraux, 70 ans d'Éducation Populaire » qui a été faite lors de l'apéritif convivial proposé par la Fédération des Foyers Ruraux du Var et des Alpes-Maritimes.



VENDREDI 7 AVRIL

ACCUEIL ET JOURNÉE DES SALARIÉS

Cette journée a été consacrée à l'accueil des participants; aux derniers préparatifs techniques et logistiques; une réunion de Bureau confédéral; une visite de cave voisine et à la journée des salariés.

Les participants ont échangé sur leur rôle en tant que salarié dans une association d'éducation populaire. Accompagnés par la structure locale *Chouf Chouf*, la réflexion a été prolongée avec l'outil d'animation théâtre-forum, pour permettre aux participants de débattre plus facilement. La retranscription des travaux a été effectuée le lendemain en Assemblée Générale.

Au cours de cette journée, 2 anciens employés de l'usine de Gémenos (13) ont présenté leur engagement pour sauver leur usine d'une fermeture définitive. Après 1336 jours de combat et de mobilisation, ils ont fini par l'emporter. La SCOP-TI continue aujourd'hui l'aventure, avec la production et la commercialisation de thé et infusion.

www.1336.fr



DIMANCHE 9 AVRIL

CONSEIL NATIONAL CONFÉDÉRAL

Dans cette véritable instance de réflexion, la CNFR a invité Axel Othelet, Directeur de *Citoyens et territoires Grand Est*. Axel Othelet nous a apporté son expertise, afin de réfléchir collectivement à la place du réseau des Foyers Ruraux dans les recompositions territoriales en cours : « Quelle Éducation Populaire dans les multiples formes territoriales et citoyennes ? ».



RETOUR SUR LES ÉCHANGES LORS DU CONSEIL NATIONAL CONFÉDÉRAL

Axel Othelet est revenu sur les 2 questions suivantes lors de sa présentation, réalisée à partir de ses propres travaux de recherches et d'expériences menés dans les territoires :

La réforme territoriale est-elle une bonne mesure ?

Dans ce contexte en mutation et pour ne pas laisser sur le bord du chemin des citoyens qui se couperaient toujours plus des institutions locales, il est nécessaire de se demander comment peut-on faire au mieux pour organiser le dialogue territorial.

Quelles sont les formes de participation citoyenne pour demain?

Pour développer une participation ambitieuse et réelle, il faut se questionner sur des préalables et indiquer quelques principes ; il faut trouver aussi des formes de mobilisation engageantes (convivialité, hasard, techniques d'animation spécifiques, etc.), qui favorisent aussi la diversité.

Suite à cette intervention, le CNC s'est réparti en 6 groupes pour travailler sur 3 questions et préconiser quelques solutions, à partir de la technique d'animation « World Café ».

Comment faire pour s'y retrouver dans ce nouveau contexte?

Il y a un véritable besoin de réactiver les liens, investir les nouveaux espaces de concertation. Il faut animer la réflexion au sein des associations adhérentes et y inviter les élus pour présenter les nouveaux fonctionnements. Cela pourrait contribuer à convaincre les élus à maintenir (ou développer) les partenariats avec les associations locales. Il y a un besoin d'accompagnement de la CNFR, pour réaliser une photographie des compétences de nos partenaires afin de s'imposer, co-construire et être reconnu dans le cadre des valeurs que l'on défend collectivement.



Comment les acteurs de l'éducation populaire doivent se positionner pour continuer d'exister (ou réexister) dans l'espace partenarial ?

Les membres du CNC ont proposé de construire une stratégie qui nous amènerait à déterminer qui sont nos partenaires, à partir de nos propres projets. Les fédérations départementales auraient besoin d'un accompagnement de la CNFR pour travailler sur les stratégies partenariales. Cet accompagnement pourrait se traduire notamment par la formation des bénévoles et des salariés, par la capitalisation et la mutualisation des bonnes pratiques de nos fédérations et de nos associations.

Quels liens construire sur les territoires locaux avec les intercommunalités?

Pour les participants, il faut que les Foyers Ruraux multiplient les initiatives leur permettant de rencontrer les élus intercommunaux. Pour cela, notre réseau doit jouer son rôle d'accompagnement des associations locales. S'il apparaît difficile d'être reconnu, alors peut-être que la création de collectifs (inter-foyers ? interassociatifs au-delà des Foyers Ruraux ?) pourrait aider à la constitution de nouveaux liens avec les élus. Ces collectifs pourraient être initiés par les Fédérations sur leur territoire.

Concernant les fédérations, il faudrait réfléchir à des fonctionnements rapprochés avec des secteurs (géographiques, thématiques, etc.) qui regrouperaient un nombre important d'associations adhérentes.

Hauts-de-France

ET MAINTENANT?

La réflexion autour de ces travaux sera prolongée au sein des instances de la CNFR. Les carrefours interrégionaux de décembre 2017 et janvier 2018 sont la prochaine étape de réflexion collective.

Voici les dates pour ces rencontres, les lieux seront communiqués prochainement :

9 décembre 2017 : Fédérations départementales des régions PACA, Corse et Rhône-Alpes/Auvergne
 16 décembre 2017 : Fédérations départementales des régions Grand Est et Bourgogne/Franche-Comté
 13 janvier 2018 : Fédérations départementales de la région Occitanie

20 janvier 2018 : Fédérations départementales des régions Nouvelle Aquitaine et Pays de la Loire 27 janvier 2018 : Fédérations départementales des régions Centre, Normandie, Île-de-France et

C'est aussi pourquoi la CNFR met en œuvre *Libère ta Parole* (voir pages 4-5), un projet destiné à se réapproprier le débat public afin de renforcer la citoyenneté.

Les actions portées au sein des territoires se dérouleront tout au long des années 2017, 2018 et 2019 et viendront alimenter notre réflexion pour relever le défi d'un monde rural vivant et solidaire.

LIBÈRE TA PAROLE

Jusqu'en 2019, la CNFR développe le projet Libère ta Parole qui se veut être une réponse originale au contexte ambiant d'une société crispée et se renfermant sur elle-même. Pour cela, 5 axes ont été définis :

- VALORISER les actions des fédérations, qui participent au vivre ensemble
- INNOVER, pour trouver de nouvelles manières de débattre et échanger ensemble
- REFLECHIR, à l'aide d'Universités Rurales, pour mieux comprendre notre société
- FORMER les bénévoles et salariés des Foyers Ruraux à la prise de parole et à l'animation de débats
- ANIMER les places de nos villages, avec la caravane, pour faire se rencontrer les habitants

Un comité de pilotage composé d'élus du Conseil Confédéral et de salariés du siège est chargé du suivi des actions proposées dans le cadre de Libère ta Parole.



14 fédérations ont souhaité faire valoriser une action par la CNFR (un soutien de 1000 à 2000 € a contribué à la réalisation de ces actions). Parmi ces actions, plusieurs ont pour but d'organiser des rencontres dans les villages pour débattre sur différentes thématiques :

- dans le Gard, sur la thématique du lien social en milieu
- en Haute-Marne, avec le projet « Ce soir, on discute »
- en Var/Alpes-Maritimes, débat sur 40 ans d'Éducation Populaire et de bénévolat avec les Foyers Ruraux
- en Vendée, projet « Agir en milieu rural »

- en Rhône-Alpes, avec la journée « Réfléchissons ensemble ».

D'autres fédérations ont choisi de faire échanger et discuter les habitants via des actions artistiques et/ou culturelles:

- en Meurthe et Moselle et Saône et Loire : thème de l'engagement citoyen des femmes caractérisé des performances artistiques
- en Moselle, pour la mémoire des territoires ruraux via des témoignages filmés
- dans les Vosges, avec la présentation d'un spectacle aux habitants, invitant ensuite à échanger et discuter

Enfin certains projets s'adressent spécifiquement aux

- en Drôme/Ardèche, organisation d'une Université

Rurale pour les jeunes sur la solidarité et le vivre

- en Alsace, avec la technique du théâtre-forum.

FOCUS SUR LE SÉJOUR SLAM ET GRAFF

préparé un spectacle « Slam et graffiti » dans le but de le présenter dans plusieurs villages de Seineet-Marne. Pour inciter les habitants à venir voir le spectacle, ce sont les jeunes qui vont au contact de la population. Grâce à ce séjour, les jeunes sont amenés à poser un autre regard sur leur lieu de vie, à s'exprimer dans l'espace public et faire évoluer leur propre représentation des adultes. (Avec le spectacle, l'inverse s'opère aussi, les adultes peuvent modifier leur regard sur

- en Haute-Garonne : « Rural project », un rassemblement festif des ados des territoires ruraux - en PACA, avec le projet « Bouge ton étiquette » Durant 10 jours, une dizaine d'adolescents ont - en Seine et Marne : organisation d'un séjour Slam et graff.



ensemble.

Plusieurs formations seront organisées au sein des fédérations, avec l'objectif d'outiller les bénévoles et les salariés pour animer plus facilement les débats et permettre l'expression de tous les participants.

Parmi ces formations, l'initiation au théâtre-forum sera proposée en Seineet-Marne au mois de septembre 2017.

Cette formation vise à initier les participants à la méthode du Théâtre Forum institutionnel dans la perspective d'animer des ateliers en situation professionnelle ou dans un cadre associatif.

http://fdfr77.org/actualites/stage-dinitiation-au-theatre-forum/

FOCUS SUR LES BALS PAPOTE

Du débat à la danse ! Pour apporter davantage de convivialité et de plaisir à débattre, les Foyers Ruraux de Haute-Garonne ont proposé 5 soirées « *Bals Papote* ». Les participants ont d'abord débattu sur l'Éducation Populaire, avant de s'initier à la pratique de différentes danses proposée dans le cadre d'un « Bal sans frontières ».





Parallèlement à la valorisation, *Libère ta Parole* souhaite contribuer à l'innovation. Ainsi, 7 actions nouvelles sont proposées par les Fédérations départementales de Moselle, avec le « *Charimatan 2* » ; Meurthe-et-Moselle (Festival pour et organisé par les jeunes), Haute-Garonne/Hautes-Pyrénées, avec les « *Bals Papote* » ;

Martinique (concours de court-métrage), Haute-Marne (Goûters-philo dans les accueils de loisirs), Yvelines (création d'un film sur la ruralité en région parisienne) et l'Union régionale Poitou-Charentes, (collecter la parole citoyenne pour débattre ensuite). Ces fédérations ont reçu des soutiens de la CNFR allant de 1000 à 3000 €.

Les Universités Rurales se dérouleront en 2018, aux 4 coins du territoire.

Elles aborderont les thématiques suivantes :

- Les relations citoyens/élus : quelles sont les conséquences de la loi NOTRe ?
- La parole est-elle un outil de conviction pour les élus associatifs ?
- Comment mener nos réunions institutionnelles autrement dans les Mouvements d'Éducation Populaire ?
- Quelle est la place de la participation dans les territoires ruraux et urbains ? Parle-t-on de démocratie conquise ou octroyée ?



EN 2018, INVITEZ LA CARAVANE!

C'est l'occasion pour :

- Mobiliser notre réseau dans une grande aventure pour ANIMER les places de nos villages
- Capitaliser la parole des habitants autour d'une thématique qui « nous parle à tous » dans nos territoires ruraux
- Renforcer les liens entre nos

associations et les habitants de nos villages

• Partager un projet du local au national

Aux structures locales de choisir si :

- La caravane passe lors de la fête du village, lors du marché, lors de la brocante, lors du vide-greniers, lors de toute manifestation populaire... (la sensibilisation est déjà faite)

Ou bien

- La caravane crée l'événement, avec la complicité de l'association locale. C'est à vous de construire l'animation, avec l'accompagnement de la CNFR

L'accueil de la caravane est gratuit. Les déplacements, la mise en place de la caravane et le travail d'accompagnement sont pris en charge par la CNFR. Certaines dépenses inhérentes (frais accueil, déplacements, installation de la caravane, etc.) aux projets pourront aussi être prises en charge par la CNFR. L'animation de la caravane peut se réaliser sur 1 journée, sur un week-end, sur des soirées, à vous de nous dire quel calibre vous intéresse...

Comment ca va se passer?



La caravane se déplace dans les fédérations adhérentes volontaires. Chaque fédération organise l'évènement, éventuellement avec un ou plusieurs Foyers Ruraux, faire venir les habitants, choisir la thématique et comment on discute. La caravane sera conduite par des bénévoles, des animateurs, des intervenants extérieurs.

Les débats seront recueillis pour être capitalisés, en vue de produire des appels, de démarrer de nouvelles actions, de créer l'initiative, etc. La caravane se recharge avec l'énergie des habitants : la richesse des échanges et des débats seront le carburant qui permettra la traversée de l'ensemble du territoire et des Foyers Ruraux.

MON FOYER RURAL EST INTÉRESSÉ, COMMENT S'INSCRIRE ?

Pour cela, il vous faut faire part de votre intérêt à votre Fédération départementale (date limite : 29 septembre 2017). À la clôture des inscriptions, la CNFR reviendra vers votre fédération pour confirmer avec vous l'organisation de l'accueil de la caravane sur votre territoire.

OSE TON PROJET

LA CULTURE COMME LEVIER DE CHANGEMENT

Depuis 2015, la commission culture de la CNFR a engagé un travail spécifique sur les actions culturelles menées par les Foyers Ruraux sur l'ensemble du territoire. Il s'agissait de trouver les moyens de mieux valoriser les pratiques de terrain organisées par vos associations locales. Comme ces pratiques participent véritablement à l'animation des territoires, c'est aussi l'occasion de rappeler que les Foyers Ruraux sont des acteurs importants dans les dynamiques de développement territorial.



Ce travail visait également à réinscrire ces actions exemplaires dans le projet national du mouvement des Foyers Ruraux, en montrant en quoi elles contribuent à la mise en œuvre concrète du projet politique de la CNFR. Le travail d'analyse des actions locales par les bénévoles des Foyers Ruraux eux-mêmes a conduit à proposer et à élaborer collectivement cet outil d'accompagnement, **Osons un projet culture!**



UN « KIT D'ACTION ÉDUC POP » !

Les objectifs de cet outil sont les suivants :

- Interroger les actions culturelles et artistiques (passées et futures) afin d'affiner leur adéquation avec le projet de la CNFR.
- Redonner du sens aux actions qui sont conduites sur le terrain et rendre lisible la dimension d'éducation populaire qu'induit la référence au projet des Foyers Ruraux.

Cette volonté politique, réaffirmée régulièrement par les instances de la CNFR, se heurte au fait que l'éducation populaire reste, bien souvent, une référence abstraite et lointaine pour les militants.

À MANIPULER AVEC CONVICTION!

L'outil proposé se présente donc comme une démarche d'accompagnement, de soutien, de formation des équipes et des collectifs en mobilisant des ressources existantes dans le réseau. « Osons un projet culturel ! » propose, de clarifier certaines notions à chaque étape du processus de construction des actions culturelles par des textes concis et accessibles par tous.

Plus qu'un simple guide méthodologique abstrait, il se

veut un support pour animer concrètement le travail collectif qu'impliquent la conception et la conduite des projets culturels. Développé par et pour les Foyers Ruraux, ce guide méthodologique se compose donc de différents supports (film, affiches, livret) accessibles à tous, et permet de se questionner à travers des fiches qui se veulent pertinentes tout en restant ludiques.

SE FORMER À SON UTILISATION

Comme cela a été expliqué lors de la sortie officielle de l'outil (lors des rencontres institutionnelles de La Londeles-Maures, en avril, voir page 2-3), il sera proposé des temps de formation afin de mieux s'approprier « Osons un projet culturel! », en 2017 et 2018. Ces formations seront ouvertes aux administrateurs et salariées de vos fédérations départementales.

Une première formation aura lieu les 20 et 21 octobre 2017.

Elle s'adresse aux futurs utilisateurs et passeurs de « Osons un projet culturel ! ». Vous pourrez y découvrir le fonctionnement du Kit : origine de sa conception, présentation des fiches et des affiches, des liens faits avec le DVD « Amateur, l'exigence de l'excellence » et à partir d'exemples concrets, comment vous l'approprier, le manipuler, voire le compléter selon vos besoins.

TOURISME ET ÉCHANGES INTERNATIONAUX SOLIDAIRES

UNE IMMATRICULATION TOURISME OBLIGATOIRE

L'immatriculation Tourisme délivrée par l'agence Atout France est une obligation légale pour toutes les associations qui proposent à leurs membres des opérations touristiques. Cela permet de bénéficier du Fonds Mutuel de Solidarité auprès de l'UNAT (Union Nationale des Associations de Tourisme - fonds qui intervient intégralement en cas de défaillance d'un prestataire). L'UNAT propose aide et conseil juridique : un portail nous est dédié sur leur site*.



Randonnée à la frontière Argentine-Chili (Association DEPARTS)

Dans le mouvement des Foyers Ruraux, le tourisme est conforme aux valeurs qui nous lient. Des personnes accomplissent des actions de solidarité internationale, de valorisation du patrimoine local, de découverte et de rencontre à travers le tourisme.

Dans le cadre de la mise en place d'un groupe de travail intitulé : Solidarités – échanges internationaux, la CNFR recense les structures ayant des activités particulières à l'international (jumelage, échanges, coopération...). Merci de nous répondre à l'adresse suivante :

cnfr@mouvement-rural.org

« Si tu diffères de moi, loin de me nuire, tu m'enrichis. » proverbe africain

* Site de l'UNAT - https://www.unat.asso.fr/nos-membres/



Pérou - Femmes Colca (Association DEPARTS)

Sont concernés par cette obligation, les Foyers Ruraux et associations qui organisent et/ou vendent des forfaits touristiques, des voyages (individuels, collectifs), ou des prestations dites « touristiques ». Dès lors qu'une prestation combine 2 opérations portant sur le transport, l'hébergement, l'accueil touristique (musées, monuments...), l'immatriculation est obligatoire. L'extension de l'immatriculation dont la CNFR est détentrice peut bénéficier aux FD/UR et foyers qui en font la demande.

DES ACTIONS DE SOLIDARITÉ « ICI ET LÀ-BAS » AU SEIN DU MOUVEMENT DES FOYERS RURAUX

« Personne n'éduque autrui, personne ne s'éduque seul, les hommes s'éduquent ensemble, par l'intermédiaire du monde... »

Paulo Freire « La pédagogie des opprimés » Devise de l'association DEPARTS

ASSOCIATION DEPARTS

www.departs-voyages-solidaires.com

L'association organise des voyages solidaires à la rencontre des populations rurales, dans une dizaine de pays. L'hébergement est chez l'habitant chaque fois que c'est possible, 10 % du coût du séjour sont utilisés pour financer des projets d'éducations ou des micro-crédits pour les petits agriculteurs et artisans. Bien d'autres associations agissent dans cet esprit de Rencontres et de Solidarités.

Les dossiers complétés sont à renvoyer à la CNFR début octobre. Vous pouvez joindre la CNFR au **01.43.60.14.20** pour de plus amples renseignements

ASSOCIATION SPORTIVE ET CERTIFICAT MÉDICAL : QUELLES OBLIGATIONS ?

Entre obligation légale, règlement de la fédération ou souci de sécurité, vous hésitez souvent sur la question du certificat médical. Soucieuse de répondre à vos interrogations, SMACL Assurances vous informe et vous conseille.

SPORT DE LOISIR OU D'ENTRETIEN

Hors du contexte de compétition, il n'est pas nécessaire de demander un certificat médical à vos adhérents. Toutefois, dans une recherche de sécurisation de vos pratiques sportives, SMACL Assurances vous conseille

de demander des certificats d'aptitudes
physiques. Ils permettent de justifier que vous avez fait
preuve de prudence et que vous avez bien rempli votre
mission d'organisation, de surveillance et de conseil.

RESPONSABILITÉ ENGAGÉE

Même si aucune obligation de présentation d'un certificat médical de non contre-indication par les adhérents ne peut être imposée aux associations qui ne participent pas à des compétitions, il convient aux dirigeants de ces associations d'apprécier les risques des activités pratiquées en leur sein et de mettre en œuvre les moyens les plus adaptés pour garantir la sécurité de leurs adhérents afin d'éviter toute mise en cause éventuelle.

Pour prévenir les risques et vous protéger en cas d'accident, SMACL Assurances vous couvre par le biais du contrat national de la CNFR.

Assurance responsabilité civile et certificat médical sont donc deux précautions indispensables pour envisager la nouvelle saison sportive de votre association en toute sérénité.

DÉLAI DE VALIDITÉ DU CERTIFICAT MÉDICAL : QUE DIT LA LOI ?

La loi santé du 26 janvier 2016 a réformé le délai de validité des certificats médicaux avec notamment la mise en place de plusieurs mesures de simplification. Le décret paru en août allonge la durée du certificat médical d'absence de contre-indication à compter du

1er juillet 2017. Avec près de 16 millions de licences sportives établies chaque année, découvrez ce que dit concrètement la loi sur le renouvellement du certificat médical :

LES MESURES DE SIMPLIFICATION

- Les activités sportives facultatives proposées dans les collèges et lycées sont dispensées de certificat médical, comme les activités d'EPS obligatoires (l'aptitude des jeunes à la pratique du sport est présumée).
- Le renouvellement des licences nécessite la présentation d'un certificat qu'une fois tous les trois ans (au lieu d'une fois par an). Le licencié remplira un questionnaire de santé pour les autres années, lui permettant ainsi de détecter d'éventuels facteurs de risques nécessitant dans ce cas une visite médicale annuelle. Sinon, il attestera auprès de la fédération que tel n'est pas le cas.
- Le certificat médical vaut pour la pratique du sport en général, à l'exception éventuellement d'une ou plusieurs disciplines avec des risques particuliers (plongée, parachutisme, boxe...), et non pour une seule discipline (comme c'était le cas auparavant).

LA MISE EN APPLICATION

Àcompter du 1er juillet 2017, les licenciés qui renouvellent leur licence doivent présenter une attestation justifiant qu'ils ont répondu négativement à chaque rubrique du questionnaire de santé. Cette attestation devra

être présentée à chaque renouvellement de la licence pendant cette période de trois ans (à compter de la date de présentation du dernier certificat médical).



Un collectif salariés et bénévoles à la CNFR, à la disposition de vos fédérations, au siège de la CNFR à Montreuil

7 personnes composent le Bureau de la CNFR ainsi que 7 salariés. Voici leurs différentes fonctions

LE BUREAU

Président : Pascal Bailleau (Occitanie - FDFR 31-65) **Vice-Présidente et trésorière :** Christine Montaner

(Île-de-France - FDFR 77)

Trésorier adjoint : Gérard Loustaud (Aquitaine – UDDAR 24)
Secrétaire général : Philippe Joncoux (Hauts-de-France – FDFR 80)

Secrétaire adjoint : Francis Testa (PACA – FFRAS 04-05) Membre : Michel Chmiel (Occitanie – FDFR 30)

Représentante 2° Collège : Myriam Guilmet (salariée de la FDFR 78)

LES SALARIÉS

Directeur - coordinateur : Denis Perrot

Administratrices du Centre de ressources : Nadia Bouraiou et Laure Néron Animateurs de réseau national :

Tisseurs de lien rural

Tisseurs de lien social

Johanne Kuhn (en charge de la formation et de l'APSL)

Laure Di Franco (en charge de l'enfance-jeunesse et de l'animation de la vie sociale)

Rémi de Montaigne (en charge des pratiques artistiques et culturelles et de la ruralité)

Agent d'entretien : Slimane Aïssa



Confédération Nationale des Foyers Ruraux - CNFR

17 rue Navoiseau - 93100 Montreuil Standard : 01.43.60.14.20

www.mouvement-rural.org - cnfr@mouvement-rural.org